



## BILAN DE COMPETENCES

**Notre prestation respecte la législation encadrant le bilan de compétences.  
Conjugueurs de Talents est référencé sur la base Data Dock  
N° d'enregistrement DIRECCTE : 32 62 02838 62**

Bilan de compétences conforme aux dispositions des articles R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.

### **Programme Bilan de Compétences**

*Le bilan comporte 3 phases :*

- a) Une phase préliminaire qui a pour objet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche, de définir et d'analyser la nature de ses besoins, de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.*
- b) Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire d'analyser ses motivations et intérêts, d'identifier ses compétences et aptitudes, de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.*
- c) Une phase de conclusions qui permet au bénéficiaire de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation, de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation, de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet. Cette phase de conclusions se termine par la présentation du document de synthèse*

### **Objectifs du Bilan de compétences**

*Le Bilan permet :*

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;*
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;*
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.*

### **Moyens et méthodes de travail et outils mobilisés**

*Le bilan s'appuie sur des entretiens individuels au cours desquels le conseiller mobilise des outils appropriés (portefeuille de compétences, tests de personnalité, grille de priorisation des attentes au travail, fiches métiers, statistiques d'emploi...) Un travail personnel est souvent programmé entre les séances (recherches sur internet, enquête métier sur le terrain...)*





### **Documents remis à chaque bénéficiaire**

1 pochette pour mettre l'ensemble des documents, tests et outils mobilisés au cours du bilan, 1 clé USB, 1 synthèse en version papier + version PDF

### **Confidentialité et déontologie**

Vérification du caractère volontaire de la démarche, respect du secret professionnel et vie privée, neutralité et bienveillance, accord du bénéficiaire pour communication éventuelle des résultats à un tiers, destruction des documents en fin de bilan.

### **Durée de face à face**

Le Bilan de compétences peut s'effectuer en 15h (demande d'effectuer un point sur ses compétences pour reprendre confiance en ses capacités sans désir de changement professionnel), 19h (souhait de changement professionnel avec des pistes de reconversion), 24h (souhait de changement professionnel sans pistes de reconversion professionnelle).

### **Réclamation et Médiation**

Conformément aux exigences qualité du secteur professionnel de la formation, si vous constatez un manquement ou une non-conformité dans le déroulé de votre bilan de compétences (par exemple programme non conforme à celui annoncé, durée non conforme, moyens inadaptés aux objectifs...) ou si d'une manière générale vous avez une réclamation à formuler :

- nous vous invitons dans un premier temps à formuler vos remarques à votre Conseiller sans attendre la fin de la formation

-si vous estimez que le problème n'a pas été résolu à chaud par le Conseiller, vous pouvez directement contacter la directrice de l'accompagnement par mail en notifiant les faits qui motivent votre demande de médiation : [cdt@conjugueursdetalents.com](mailto:cdt@conjugueursdetalents.com)

